

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 9 août 2021 à vingt heures à la salle communautaire, située au 9, rue de l'École à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Lucien Thibault, Daniel Marchand, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

## **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux :
  - .1 Séance ordinaire du 12 juillet 2021
  - .2 Séance extraordinaire du 26 juillet 2021
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Projet de Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances
7. Adoptions des dépenses
8. Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier (OMH)
  - .1 Rapport financier au 31 décembre 2020
9. MRC de Beauharnois-Salaberry – Entente de partenariat pour la gestion des rampes de mise à l'eau publiques
10. Campagne entretien et embellissement – Pouvoir d'application
11. Autorisations :
  - .1 Installation de dos d'âne permanents
  - .2 Factures Les Pavages J. M. Beaulieu – Travaux de drainage rues Forgeron et Mémorable
  - .3 Facture Asisto inc. – Problématique des odeurs sur le réseau d'égout

12. Demandes PIIA :
  - .1 Lot 6 400 537 – rue Ste-Marie
  - .2 Lot 6 198 562 – rue Ste-Marie
13. Rapport des élus
14. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
  - .1 Travaux publics
  - .2 Urbanisme
15. Varia
  - .1 Avis de motion et premier projet de règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 et H-18
  - .2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Madame Justine Vinet-Ferland – Séparation terres boisées des terres cultivables – Lot 6 200 207
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbal**

21-08-124

#### **3.1 Séance ordinaire du 12 juillet 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

21-08-125

#### **3.2 Séance extraordinaire du 26 juillet 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4. Suivi du dernier conseil**

Aucun suivi

### **5. Première période de questions du public**

- Un citoyen demande la date de début et la durée des travaux de réfection au pont Boursier.
- Une citoyenne demande s'il y aura des pastilles jaunes d'installées sur la nouvelle couche d'asphalte de la montée Grande Ligne.
- Un citoyen demande un suivi dans le dossier d'acquisition de l'église.
- Une citoyenne demande un suivi concernant le projet d'analyse des branchements illicites.

21-08-126

**6. Projet de Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales accorde le pouvoir à toute municipalité locale de régir et d'adopter des règlements concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Règlement numéro 286-11 portant sur les nuisances – (RMH-450) lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire modifier la réglementation relative aux nuisances afin d'y intégrer une disposition concernant l'entretien des piscines;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise aux élus le 6 août 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le projet de Règlement numéro 446-21 modifiant le règlement numéro 286-11 sur les nuisances.

ADOPTÉ

21-08-127

**7. Adoption des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2021, totalisant un montant de **102 393.41 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

**8. Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier (OMH)**

21-08-128

**8.1 Rapport financier au 31 décembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit accepter le rapport financier 2020 de l'OMH Saint-Urbain-Premier

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que le rapport audité 2020, ayant un surplus de 214.00 \$, selon les normes comptables des organismes à but non lucratif et ayant un déficit de 87 493.00 \$ selon les normes de la SHQ, soit accepté tel que présenté par le comptable, Denis Gauvreau, CPA auditeur, CA de la firme Chiasson Gauvreau inc.

ADOPTÉ

21-08-129

**9. MRC de Beauharnois-Salaberry – Entente de partenariat pour la gestion des rampes de mise à l'eau publiques**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier est un point de vente pour les vignettes saisonnières du territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à signer l'entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry 2021-2023.

ADOPTÉ

21-08-130

**10. Campagne entretien et embellissement – Pouvoir d'application**

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration de l'état des bâtiments et des infrastructures sur l'ensemble de la Municipalité (Résolution 20-06-83);

CONSIDÉRANT QUE des contrôles et des suivis fréquents de la campagne, entretien et embellissement sont requis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer à monsieur Charles Whissell,

monsieur Martin Bujold et, madame Sophie Sirrois-Perras de la firme Meunier et Associée les pouvoirs suivants :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;
- Fonctionnaire responsable de l'application des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Inspecteur régional des cours d'eau municipaux;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- Fonctionnaire responsable de l'application du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- Conciliatrice-arbitre désignée pour le règlement des mécontentes visées par l'article 36 de la LCM (clôtures et fossés de ligne et découverts);
- Personne responsable de la répression des mauvaises herbes;
- Fonctionnaire responsable de l'application des RMH;
- Responsable des règlements suivants :
  - Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles;
  - Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout;
  - Règlement sur les branchements à l'égout;
  - Règlement sur la construction des entrées privées;
  - Règlement régissant la démolition d'immeuble;
  - Règlement sur le colportage;
  - Règlement de citation - lot 100;
  - Règlement sur les systèmes d'alarme;
  - Règlement sur l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

ADOPTÉ

## 11. Autorisations

21-08-131

### 11.1 Installation de dos d'âne permanents

CONSIDÉRANT la volonté du conseil Municipal de remplacer les dos d'âne amovibles sur les rues Forgeron, Mémorable, de l'École, Beaulieu et Terrasse-Vincent;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil Municipal d'ajouter des dos d'âne permanents sur la rue Sylvain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell à mandater la firme pavage MCM pour effectuer les travaux ci-haut mentionnés pour un montant total maximal de **10 000 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

21-08-132

### 11.2 Factures Les Pavages J. M. Beaulieu – Travaux de drainage rues Forgeron et Mémorable

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture de Pavages J. M. Beaulieu pour un montant total de **17 422.75 \$** taxes incluses pour les travaux de drainage rues du Forgeron et du Mémorable. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

21-08-133

### 11.3 Facture Asisto inc. – Problématique des odeurs sur le réseau d'égout

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, à payer la facture d'Asisto inc. pour un montant de **6 795.02 \$** taxes incluses pour l'étude de la problématique des odeurs sur le réseau d'égout. Ce montant est financé à partir du fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ

## 12. Demandes PIIA

21-08-134

### 12.1 Lot 6 400 537 – rue Ste-Marie

La demande soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste la construction d'une résidence unifamiliale, avec logement au sous-sol, dans la zone H-16.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone H-16 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la marge avant est non conforme, soit à 8.5 mètres au lieu d'être entre 6 et 8 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les autres marges sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la propriété répond seulement à deux des quatre caractéristiques architecturales exigées par le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les autres éléments de la grille sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la demande si la propriétaire se conforme à la réglementation pour la marge avant et que la propriété répond à trois des quatre caractéristiques architecturales exigées par le PIIA et si la couleur et l'installation verticale du fibrociment soient identiques sur les quatre façades.

21-08-135

## **12.2 Lot 6 198 562 – rue Ste-Marie**

La demande soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme consiste la construction d'une résidence unifamiliale, avec logement au sous-sol, dans la zone H-16.

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone H-16 et que cette zone est assujettie à l'article 19 du règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE les marges sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE les autres éléments de la grille sont également respectés;

CONSIDÉRANT QUE la propriété répond seulement à deux des quatre caractéristiques architecturales exigées par le PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, sur recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme, d'accepter la demande si la propriétaire se conforme à la réglementation pour que la propriété réponde à trois des quatre caractéristiques architecturales exigées par le PIIA.

ADOPTÉ

### **13. Rapport des élus**

Monsieur Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Le rallye automobile se tiendra comme prévu le 11 septembre prochain.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- MRC Beauharnois-Salaberry : il n'y a pas eu de réunion en juillet
- RIAVC a souligné que la consommation moyenne des résidents desservis par la RIAVC est de 412 litres / personne / jour et que la moyenne québécoise est de 537 litres / personne / jour.
- Sûreté du Québec :  
À l'intersection de la montée Grande Ligne et chemin Grande Ligne :

1 – L'étude menée par AECOM sous la supervision de la MRC progresse :

- Premier constat : améliorer la visibilité et la signalisation;
- Le directeur général effectue un suivi du dossier auprès de la MRC;
- Nous espérons des conclusions en février 2022.

2 – Accidents :

J'ai reçu les informations suivantes de la Sûreté du Québec :

- 5 juin : cédez le passage non respecté.
- 9 juin : arrêt sur chemin Grande Ligne non respecté.
- 2 juillet : cédez le passage non respecté.
- 8 juillet : sortie de route pour éviter un animal.



- Entrées par effraction sur chemin Grande Ligue
  - 2 événements récents : enquête en cours... À suivre;
  - Si vous avez des informations pertinentes, communiquez avec la Sûreté du Québec.
- Garage municipal :
  - Tel qu'indiqué par Charles Whissell, il nous faut déménager nos effets qui sont présentement chez monsieur Yves Marcil;
  - Toujours pas d'endroit à l'abri et chauffé pour travailler.
- Priorités « nuisances, entretien et embellissement »
  - Le conseil en a fait une priorité en 2020 (même fin 2019);
  - En marche depuis 2 ans. La situation COVID-19 ralentit le travail;
  - De nombreuses corrections ont été apportées. Il faut « saluer » ces améliorations. Toutefois, il reste du travail à faire pour un certain nombre de propriétés (bâtiments et terrain);
  - Nous continuons ce qui a été entrepris, pour la fierté de tous les citoyens et citoyennes de Saint-Urbain-Premier.
- Église de Saint-Urbain-Premier
  - Le conseil de La Fabrique a fait réparer des dommages à la maçonnerie;
  - On m'a informé qu'une expertise sur la situation sera effectuée en août.

## **15. Rapport du directeur général**

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell :

- Plusieurs projets d'asphaltage seront en cours d'exécution durant le mois d'août :
  - 1) Asphaltage de la montée Grande Ligne;
  - 2) Asphaltage du chemin Rivière des Fèves Sud;
  - 3) Asphaltage des rues Forgeron et Mémorable.
- Le projet des branchements illicites sur le réseau sanitaire se poursuit avec l'aide de la firme JFSA. Plus de 150 inspections sont complétées. 16 propriétaires ont reçu un rapport expliquant les travaux correctifs à faire.
- Sécurité au coin montée Grande Ligne et chemin Grande Ligne : Un rapport préliminaire a été présenté par la firme AECOM.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des travaux publics et des services de l'urbanisme.

**16. Varia**

21-08-136

**16.1 Avis de motion et premier projet de règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 et H-18**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion et propose l'adoption du premier de règlement numéro 449-21 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02 afin modifier les exigences architecturales applicables aux zones H-16, H-17 et H-18.

ADOPTÉ

21-08-137

**16.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Madame Justine Vinet-Ferland – Séparation terres boisées des terres cultivables du lot 6 200 207**

CONSIDÉRANT la demande de madame Justine Vinet-Ferland adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation de séparer les terres boisées des terres agricoles du lot 6 200 207 sur le chemin de la Grande Ligne, cadastre de Châteauguay;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Justine Vinet-Ferland adressée à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation de séparer les terres boisées des terres agricoles du lot 6 200 207 sur le chemin de la Grande Ligne, cadastre de Châteauguay, est conforme aux différents règlements municipaux applicables, selon les critères de la CPTAQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de madame Justine Vinet-Ferland auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

**17. Deuxième période de questions du public**

- Un citoyen demande quand sera fait le nettoyage des bassins de l'étang aéré pour le réseau sanitaire.
- Une citoyenne suggère que la Municipalité fasse de la publicité concernant la réglementation sur les feux d'artifice.

**18. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h00.

---

Réjean Beaulieu,  
Maire

---

Charles Whissell,  
Directeur général par intérim